POLYNESIE FRANCAISE
COMMUNE DE TAIARAPU OUEST

N°93/2021/CTO du 09/12/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 02/12/2021

Date d'affichage : 02/12/2021

Date de séance : 09/12/2021

Nombre de Conseillers :

En exercice	29
Présents	22
Procurations	02
Votants	24
Pour	24
Contre	00
Abstention	00

OBJET :Approuvant le dossier technique et le plan de financement pour l'acquisition d'un VSAV (véhicule de secours et d'assistance à personne) neuf pour le service des pompiers de la commune de Taiarapu-Ouest.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie dans les délais légaux

Le Maire

HAMBLIN Tetuanui

L'an deux mille vingt et un, le neuvième jour du mois de décembre à 08h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie De Vairao en séance publique, sur la convocation du maire : **M. HAMBLIN Tetuanui, Maire de la Commune de Taiarapu Ouest.**

Étaient présents :

NOM Prénom	Présent	Absent	Procuration
HAMBLIN Tetuanui	X		
MATI Arthur	X		
METUA épse WHITMAN Evelyne	X		
RICHER Patrick	X		
TAMUI épse TERAIAMANO Sandrina		X	
HAOATAI Ernest	X		
TEHIHIPO Tahenanui	X		
MAONI Charlot	X		
ROCHETTE épse KOHUMOETINI Christine	X		
TERIITEPOROUARAI Averii	X		
AMARU Ben		X	FENUAITI.N
PAHUIRI Adélaïde	X		
TEVAEARAI André	X		
PARAU Vve TUPAI Sarah	X		
AVAEMAI Steeve		X	SAINT-SAËNS.C
MARUAKE épse FENUAITI Ninitua	X		
TAURAATUA épse SAINT-SAENS Charline	X		
MAGAUT Henri	X		
AUCH épse TEKURIO Léontine	X		
TERIITEMAURIREI Ferdinand		X	
TAMATA Thierry	X		
TARIHAA Jonathan	X		
RIMAONO Flora		X	
TUPANA épse POAREU Roniu	X		
MAONI Ricardo	X		
TETOPATA Tapeta	X		
MAU Roselyne	X		
TAVAEARII Wilfred		X	
FAATIARAU Angélina		X	

Formant la majorité des membres en exercice,

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 10/12/2021
987-200013779-20211209-93_2021_CTO-AU

LE CONSEIL DE LA COMMUNE DE TAIARAPU-OUEST
(Iles de Tahiti)

VISAS

- Vu le décret n°80/918 du 13 novembre 1980 portant application des lois n°77/744 du 08 juillet 1977 et n°77/1460 du 29 décembre 1977 modifiant le régime communal dans le territoire de la Polynésie Française ;
- Vu l'arrêté n°605/DRCL du 29 juillet 1996 portant promulgation de la loi n°96-609 du 5 juillet 1996 ;
- Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie Française ;
- Vu la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française ;
- Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 05 octobre 2007 ;
- Vu le code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article 2241-6 de la sous-section 3 ;
- Vu l'article L2122-17 du CGCT ;
-Vu la délibération n°10/2021/CTO du 22/02/2021approuvant le projet d'acquisition d'un fourgon équipé pour la brigade de police municipale de la commune de Taiarapu-Ouest ;
- Vu l'arrêté n°HC 2021-147 SAIDV du haut-commissariat de la République en Polynésie Française en date du 20août 2021, apportant une contribution financière par le dispositif du DETR pour l'acquisition d'un VSAV (Véhicule de Secours et Assistance aux Victimes) ;
- Vu l'arrêté n°339 CM du 18 mars 2021, approuvant l'attribution d'un concours financier en faveur de la commune de Taiarapu-0uest pour l'acquisition d'un véhicule de secours et d'assistance aux personnes ;
-Considérant la nécessité de service,
-Ouï l'exposé du Maire,

MOTIVATIONS

Monsieur le Maire explique que dans une précédente délibération, il est mentionné qu'une part de financement pour l'acquisition d'un VSAV est pris en charge par le FIP qui est actuellement remplacée par le DETR. Afin de concrétiser l'achat du VSAV par ce dispositif, il est nécessaire d'approuver le dossier technique et le nouveau plan de financement.

-Après en avoir délibéré en séance du 09/12/2021,

DISPOSITIF

Article 1er : Le Conseil municipal de Taiarapu-Ouest approuve le dossier technique et le plan de financement pour l'acquisition d'un Véhicule de Secours et d'Assistance à Victimes 4X4 (VSAV) neuf avec les équipements.

	Coût HT en Fcfp	Coût HT en €	Taux de participation HT	Coût TTC en Fcfp	Coût TTCen €	Taux de participation TTC
Etat : DETR	8589241	71977,84	40 %	8 589 241	71 977,84	34,36 %
Pays : DDC	8 589 241	71977,84	40%	9 999 520	83 795,98	40%
CTO	4 294 621	35 988, 92	20%	6 410 038	53 716,12	25,64%
Coût total	21 473 103	179 944,60	100%	24 998 799	209 489,94	100 %

Article 2 : Le maire est autorisé à signer tous les documents, marchés et avenants relatifs à la réalisation de cette opération dans l'intérêt de la commune.

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 10/12/2021
987-200013779-20211209-93_2021_CTO-AU

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif pour un délai de deux (2) mois, à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Article 4 : Cette délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Contrôle a posteriori
Acte rendu exécutoire
Après envoi en subdivision
Le : **09/12/2021**
Et publié le : **10/12/2021**

Le Maire

Tetuanui HAMBLIN

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,
Certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,

HAMBLIN Tetuanui

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 10/12/2021
987-200013779-20211209-93_2021_CTO-AU

RF
haut-commissariat de Polynésie Française

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 10/12/2021
987-200013779-20211209-93_2021_CTO-AU